



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 173

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2015

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

**Compte rendu des décisions prises en vertu
de la délégation donnée par le conseil au Maire / 3**

**Approbation du procès-verbal de la séance
du 17 juin 2015 / 3**

1. Modification du règlement intérieur / 3

**2. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - Transformation de la
SAEM « Val-de-Seine Aménagement » en Société publique
locale (SPL) avec réduction du capital social / 3**

**3. PONT-DE-SÈVRES – Avenant de clôture ANRU –
Autorisation donnée au Maire de signer / 6**

**4. IMMEUBLE 11-15, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD –
Acquisition d'une parcelle de voirie – Classement au
domaine public communal – Autorisation donnée au Maire
pour signer les actes afférents / 8**

**5. ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE – Compte rendu d'activité
à la collectivité n°10 - Année 2014 – Rapport spécial sur les
conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique
– Mise en œuvre de la convention publique d'aménage-
ment passée avec la SAEM Val-de-Seine Aménagement
– Convention d'avance de trésorerie / 8**

**6. Mise à la réforme de véhicules en vue de leur cession –
Autorisation / 16**

**7. Modification des tarifs des activités proposées
à la population dans les domaines scolaires
et extra-scolaires / 17**

**8. Fixation d'une redevance pour occupation du domaine
public routier due par les opérateurs de communications
électroniques / 18**

**9. Convention de services comptable et financier (CSCF)
entre la Direction départementale des finances publiques et
la ville de Boulogne-Billancourt, relative à la fiabilisation des
comptes, première étape vers la certification des comptes –
Autorisation donnée au Maire pour signer la convention / 18**

**10. Révision du fonds de concours attribué à la Ville par la
communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest / 19**

**11. Association « Course au large 92 » - Demande de garan-
tie communale – Autorisation donnée au Maire pour signer
la convention de garantie communale d'emprunt / 19**

12. Personnel communal – Mesures diverses / 20

**13. Convention concernant la restauration des personnels
de l'Éducation nationale – Autorisation donnée au Maire
de signer / 20**

**14. Réforme des rythmes scolaires – Approbation du Projet
Educatif Territorial (PEDT) – Autorisation donnée au Maire
de signer la convention de mise en œuvre du PEDT / 21**

**15. Règlement de fonctionnement des établissements
municipaux d'accueil de jeunes enfants / 22**

**16. Bâtiments communaux – Autorisation donnée au Maire
pour effectuer une demande de prorogation des délais de
dépôt ou d'exécution de l'agenda d'accessibilité
programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité
des établissements recevant du public / 22**

**17. Demande de subventions – Handicap – Crèches –
Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions
de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations
Familiales des Hauts-de-Seine et de la Fondation de France
- Autorisation donnée au Maire de signer / 24**

**18. Adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt à l'associa-
tion sur les réseaux câblés et numériques : A.D.E.T.E.L / 24**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 9 juillet 2015 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 3 juillet 2015.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Xavier DENIS, M. Sébastien POIDATZ, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. FUSINA qui a donné pouvoir à M. POIDATZ
Mme BOUÉE qui a donné pouvoir à M. SEBBAG
Mme GAUDOUX-DAUVILLIER qui a donné pouvoir à M. MOUGIN
Mme de MAISTRE qui a donné pouvoir à Mme GENDARME
M. DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. LAURENCIN
Mme WEILL qui a donné pouvoir à M. COHEN du point n° 5 au point n° 9
Mme CARDETAS qui a donné pouvoir à Mme PAJOT
Mme JAILLARD qui a donné pouvoir à Mme SHAN

EXCUSÉE : Mme MOREL

ABSENTS : Mme WEILL, M. COHEN

M. Xavier DENIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Mes chers collègues. Avant de débiter nos travaux, j'aimerais rendre hommage à la mémoire des 38 victimes de l'attentat de Sousse en Tunisie, au nom du Conseil

municipal de Boulogne-Billancourt.

C'est avec une grande tristesse et une très vive émotion que nous avons appris cette nouvelle vendredi 25 juin dernier, alors que la Tunisie a déjà été cruellement frappée le 18 mars dernier au musée du Bardo à Tunis. Nous nous associons à la douleur du pays tout entier, et plus particulièrement à celle de la commune de Sousse, jumelée avec notre ville de Boulogne-Billancourt depuis plus de 40 ans, et avec laquelle nous entretenons des liens d'amitié très forts. En signe de deuil et de solidarité, les drapeaux de la ville de Boulogne-Billancourt ont été mis en berne aujourd'hui.

J'ai adressé immédiatement au Maire de Sousse, Mohamed MOKNI, une lettre pour lui exprimer notre soutien au nom de l'ensemble de notre Conseil municipal, et transmettre à toutes les familles des victimes tragiquement endeuillées nos plus sincères condoléances. Ayant reçu il y a quelques jours son aimable invitation à me rendre prochainement à Sousse, je lui ai indiqué le plaisir et le respect que j'aurai à le rejoindre. Nous lui ferons également parvenir la photo de notre Conseil municipal, réuni ce soir sur les marches de l'Hôtel-de-ville, qui manifeste à la ville de Sousse notre profonde compassion et notre ardente solidarité.

J'ai eu l'honneur de rencontrer à Tunis, le 31 mars dernier, le Président de la République, Beji Caid el SEBSI, ainsi que le Premier ministre Habib ESSID, pour leur dire au lendemain du drame du Bardo toute la solidarité de la ville de Boulogne-Billancourt.

Ces deux attentats ont frappé un pays où la révolution de Printemps avait plutôt bien réussi et qui voit malheureusement monter la menace djihadiste, l'empêchant de continuer son chemin vers la démocratie et l'état citoyen et civil. Aux côtés de la Tunisie, nous voulons condamner sans ambiguïté l'intégrisme et le terrorisme. Le jour de cette attaque, deux autres attentats ont été commis. Le premier au Koweït, revendiqué par l'Etat islamique, le second en France, avec la décapitation d'un homme.

Aucune cause, et sûrement pas l'instrumentalisation du nom de Dieu, ne saurait justifier une telle haine. Ceux qui ont perdu leur vie ont été les victimes innocentes d'une brutale atrocité terroriste. A travers elles, ce sont les valeurs de liberté et de tolérance qui sont attaquées. Le dernier mot ne doit pas être laissé aux extrémistes. Il nous faut réaffirmer sans relâche ce qui fait en France, et particulièrement dans notre bonne ville de Boulogne-Billancourt, les valeurs essentielles du bien-vivre ensemble, la défense des libertés, le respect mutuel, l'éducation à une culture de paix. Ces valeurs constituent un front de résistance que l'école, les familles et nous, les élus de la République, devons soutenir. C'est pourquoi notre

Séance du 9 juillet 2015

commune, avec la diversité de ses origines et l'harmonie de ses communautés religieuses, doit être un laboratoire exemplaire de la paix sociale.

Ces valeurs de résistance et de paix, si chères à notre France, m'offrent l'occasion d'avoir une pensée émue pour Charles PASQUA, disparu le 29 juin dernier, lequel, avant d'être un grand serviteur de l'Etat, a été un patriote et un résistant de la première heure. Il s'est ardemment battu pour notre pays, sa liberté et sa paix. S'en est suivie une longue vie d'engagement politique, dans la veine gaulliste que les Hauts-de-Seine, son fief électoral, et notre ville n'oublieront pas.

Mes chers collègues, je vous propose maintenant de respecter une minute de silence.

Le Conseil municipal observe une minute de silence.

M. BAGUET : Je vous remercie.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2015

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Mes chers collègues. Il s'agit simplement d'adapter le règlement intérieur à l'utilisation de tablettes et à la transmission numérique de nos délibérations et de nos dossiers. L'expérimentation a d'ailleurs déjà commencé au Conseil communautaire de GPSO et au Conseil départemental. Il paraissait donc logique que la ville de Boulogne-Billancourt poursuive ces initiatives.

Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Pourrions-nous toujours recevoir les projets de délibérations sans pour autant rentrer dans le système ?

M. BAGUET : Les deux options restent possibles. Il faut choisir. C'est l'une ou l'autre des deux possibilités. Vous avez d'ailleurs sur table une fiche à remplir à ce sujet.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. ZAC SEGUIN RIVES-DE-SEINE - TRANSFORMATION DE LA SAEM « VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT » EN SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) AVEC RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Cette délibération a pour objet de transformer la SAEM Val de Seine Aménagement, société anonyme d'économie mixte telle que nous la connaissons, en société publique locale (SPL). Il s'agit uniquement d'une transformation de statuts puisque la même société perdure. Elle prend donc simplement une forme juridique différente. Néanmoins, il est important de préciser les raisons qui nous ont amenés à vous proposer cette transformation, qui a par ailleurs été approuvée en Conseil d'administration.

Ainsi que vous le savez, la SAEM, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a été créée et approuvée en 2004, de façon ad hoc, pour être l'instrument d'aménagement de la ZAC Seguin Rives de Seine. A l'époque, ce mode de fonctionnement était tout à fait normal. Une SAEM était créée et la Ville en était l'actionnaire principal. La société se chargeait ensuite de réaliser des opérations d'aménagement, choses pour lesquelles les collectivités locales ne sont pas armées et auxquelles elles n'ont pas vocation initialement.

La jurisprudence et le corpus législatif européen ont ensuite contraint à mettre en concurrence ce genre d'opérations, ce qui nous aurait alors obligé – si nous n'avions pas créé cette SAEM en 2004 – de lancer un appel d'offres européen pour obtenir la désignation d'un partenaire aménageur par une commission d'appels d'offres. Celui-ci aurait alors pu être une société de droit allemand, luxembourgeois ou que sais-je ? Autrement dit, nous n'aurions pas eu notre propre instrument pour ce type d'aménagement.

Les directives européennes étant ce qu'elles sont, il a notamment été rappelé à plusieurs reprises par la Chambre régionale des comptes que nous étions désormais dans

une situation de non-respect du corpus législatif européen, et qu'il nous appartenait par conséquent de nous mettre en adéquation avec ces lois.

C'est pourquoi il nous est apparu important de nous mettre, d'une part, en conformité avec le droit européen et les différentes directives, et d'autre part, de conserver un instrument qui soit notre interlocuteur privilégié et qui ne soit pas une SAEM gérant à la fois cette ZAC et d'autres opérations en France et en Europe. Aussi, compte tenu de cette possibilité offerte par le droit, nous avons décidé de créer une société publique locale, constitué uniquement d'actionnaires de la collectivité publique pour continuer l'opération d'aménagement de la ZAC Seguin Rives de Seine. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons le passage d'une société anonyme d'économie mixte, en société publique locale.

Je rappelle que cette modification implique uniquement un changement de l'actionariat. Concrètement, les personnalités de droit public (ville de Boulogne Billancourt, Conseil départemental et ville de Sèvres) resteront dans l'actionariat et au Conseil d'administration. En revanche, les partenaires privés, qui nous accompagnent dans cette opération depuis le début (Caisse des dépôts, Dexia, Caisse d'Épargne Ile-de-France), ne pourront plus nous accompagner en tant qu'administrateurs et actionnaires. Néanmoins, ils resteront au Conseil d'administration, en qualité de censeurs uniquement, pour montrer leur implication et leur confiance dans l'opération. Ils joueront donc un rôle de conseillers et de donneurs d'avis, mais n'auront plus voix délibérative dans nos décisions. Voilà donc la nature et la teneur de l'opération qui vous est proposée ce soir, étant observé que le Conseil d'administration est aujourd'hui constitué de 14 actionnaires et qu'il n'en restera plus que onze. J'ajoute que le capital social sera réduit et que les parts des personnes privées vont être rachetées par la SAEM. Je vous propose par conséquent d'approuver ce projet de transformation.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La ville citoyenne* souhaite savoir si les trois actionnaires publics rachètent les parts de ceux qui n'en sont plus membres. Il est expliqué que la transformation s'opère par une réduction de capital, à concurrence du montant détenu auparavant par les partenaires en question. Avis favorable à l'unanimité. Absentions du groupe *La ville citoyenne*.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Abstention du groupe *La ville citoyenne* qui pourrait toutefois être amené à modifier sa position en émettant un avis favorable à l'égard de cette délibération, dans l'hypothèse où l'un de ses membres pourrait siéger au sein du Conseil d'administration de la future SPL. Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* demande si l'opposition sera représentée dans la nouvelle structure. Il s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Avant de donner la parole, nous allons lever le suspense concernant cette demande répétée du groupe *La ville citoyenne*. Je voudrais à ce titre remercier Monsieur Laurent GOUILLIARD qui a accepté de laisser son poste d'administrateur à Monsieur GABORIT. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Nous n'émettons aucune réserve sur le fond. Toutefois, j'aurais voulu obtenir une première précision. Il est indiqué dans le délibéré qu'«une nouvelle concession d'aménagement devra être signée». Cela signifie-t-il qu'il faudra réécrire une nouvelle convention publique d'aménagement ou s'agit-il d'une continuité de la CPA ? Deuxièmement, notre groupe aurait souhaité être représenté au Conseil d'administration et notre position dépendra de votre réponse.

M. BAGUET : Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous comprenons bien l'intérêt de cette opération qui consiste à passer d'une SAEM à une SPL. Par ailleurs, lorsque nous avons passé la convention d'aménagement, j'avais déjà indiqué au départ que c'était illégal car il fallait une mise en concurrence. Or, certains avaient dit à l'époque qu'il s'agissait d'une formule « In House », autrement dit dans notre giron, et qu'il était par conséquent possible de passer une convention sans mise en concurrence. Je m'étais donc opposé à ce point de vue. Aujourd'hui, je suis heureux de voir que la Chambre régionale des comptes constate cette illégalité. En effet, ce n'est pas parce que la SAEM a vécu pendant des années que la voie d'exception de l'illégalité ne peut être invoquée un jour et que tous les actes passés sous son égide soient également menacés.

Nous avons donc tout intérêt à passer à une formule plus vaste et pérenne sur le plan juridique. Je rappelle que la SAEM

Séance du 9 juillet 2015

était effectivement cantonnée au seul aménagement des terrains libérés par Renault, alors qu'une SPL peut s'intéresser à d'autres opérations dans d'autres communes de GPSO par exemple. Par conséquent, cette vocation plus généraliste correspond mieux à la vocation d'une société en charge des problèmes d'aménagement, même s'il s'agit d'une société privée à capitaux publics.

Le deuxième intérêt concerne la novation des actes passés. Je pense notamment aux problèmes de préemption ou de droits de préférence négociés à une certaine époque et qui ne sont plus aujourd'hui dans l'intérêt de l'opération. Cette novation juridique présente donc l'avantage de les faire disparaître.

Reste effectivement le problème de représentation de l'opposition, car nous souhaitons que les deux groupes soient représentés. Or, j'ai cru comprendre que vous faisiez une proposition différente, à savoir qu'une seule des deux oppositions soit représentée (la nôtre). Nous en avons discuté avant le Conseil municipal et le groupe souhaiterait effectivement que je sois membre, étant entendu que nous nous accommoderons très bien d'avoir les deux oppositions au sein de la SPL. Nous prenons donc acte du geste de la majorité qui a accepté de céder un de ses sièges. D'ailleurs, comme vous le savez, nous occupons des postes et des fonctions uniquement dans l'intérêt général et non pas dans un intérêt partisan. Nous le verrons sûrement tout à l'heure lorsque nous discuterons de l'île Seguin et du CRACL. Merci.

M. BAGUET : Merci. Pour répondre à la question de Monsieur LAURENCIN, il faudra effectivement conclure une nouvelle CPA. Je vous présenterai d'ailleurs une nouvelle convention publique d'aménagement lors d'un prochain Conseil municipal. L'idée consiste donc à rester dans la continuité sans interrompre l'opération et à changer le statut juridique pour être en conformité. Je rappelle qu'un promoteur a déjà contesté mon refus de signer un permis de démolir dans la ZAC en disant que la convention publique d'aménagement n'avait pas été accordée de façon légale. Ce type de menace devenait par conséquent de plus en plus précis. D'autre part, la Chambre régionale des comptes nous avait également invités en 2011 à changer de statuts. Cela fut d'ailleurs le cas de nombreuses villes telles que Nantes, Lyon, Paris ou encore à GPSO, où nous avons créé de nombreux outils comme Seine-Ouest Aménagement ou Seine-Ouest Numérique. De plus, un des avantages d'une SPL consiste à pouvoir intervenir très librement sur le territoire de ses actionnaires.

S'agissant de la constitution du Conseil d'administration, la place des élus de la majorité est tout à fait légitime car ils n'ont pas démérité. Ils étaient d'ailleurs tous présents ce matin lors du Conseil d'administration. Aussi, comme il est difficile de libérer deux places, nous commençons déjà par

en libérer une dans un premier temps – encore une fois, je remercie Monsieur GOUILLIARD. Les autres personnes ont toute légitimité à être présentes, car elles s'occupent de la commission d'appels d'offres ou encore des jurys. Bref, chacun a son activité. En outre, le groupe *La ville citoyenne* m'avait déjà fait cette demande il y a longtemps. Pour autant, je ne vois aucun inconvénient à ce que le groupe LVC laisse sa place à l'autre opposition. En définitive, nous vous proposons déjà de céder un siège, mais pas deux. Nous verrons ensuite. J'ajoute par ailleurs que Monsieur GABORIT a aussi siégé pendant longtemps au Conseil d'administration de la SAEM.

Je rappelle enfin que les représentants de la majorité sont, outre moi-même, Monsieur MOUGIN, Madame LAVARDE-BOEDA, Madame BELLIARD, Monsieur LOUAP, Madame BRUNEAU et Monsieur LABRUNYE. Chacun a donc sa légitimité. Monsieur GOUILLIARD, qui était très investi dans la commission « Commerce », continuera par ailleurs à surveiller le fonctionnement de cette commission. Voilà donc ce que je vous propose. Je précise que cette transformation de SAEM a été votée à l'unanimité au Conseil municipal de Sèvres le 30 juin dernier, ainsi qu'au Conseil départemental le 7 juillet dernier.

Je vous propose d'abord de voter sur la délibération et de voter ensuite la composition du Conseil d'administration et désigner les représentants de la Ville aux Assemblées générales.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : En ce qui concerne les candidats au Conseil d'administration, je vous propose la liste suivante :

- Madame LAVARDE-BOEDA,
- Madame BELLIARD,
- Madame BRUNEAU,
- Monsieur MOUGIN,
- Monsieur LOUAP,
- Monsieur LABRUNYE,
- Monsieur BAGUET,
- Monsieur GABORIT.

Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (Le Conseil municipal accepte le vote à main levée).

Ont obtenu :

- Pierre-Christophe BAGUET 48 voix élu
- Gauthier MOUGIN 48 voix élu
- Béatrice BELLIARD 48 voix élue
- Christine BRUNEAU 48 voix élue
- Christine LAVARDE-BOËDA 48 voix élue

- Raphaël LABRUNYE 48 voix élu
- Pascal LOUAP 48 voix élu
- Pierre GABORIT 48 voix élu

Les candidats pour être représentants de la Ville aux Assemblées générales sont :

Pour le membre titulaire : Gauthier MOUGIN

Pour le membre suppléant : Béatrice BELLIARD

Ont obtenu :

Pour le membre titulaire : Gauthier MOUGIN 48 voix élu

Pour le membre suppléant : Béatrice BELLIARD 48 voix élue

3. PONT DE SÈVRES - AVENANT DE CLÔTURE ANRU - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Ainsi que vous le savez, le quartier du Pont-de-Sèvres a fait l'objet d'une convention passée avec l'ANRU en juillet 2008. Or, cette dernière arrive prochainement à son terme, puisque conformément à la loi, le programme national de rénovation urbaine s'achève à la fin de l'année 2015. Il convient donc de signer un avenant de clôture avant la fin de l'année, qui intégrera les dispositions de l'avenant intermédiaire que nous avons voté en décembre 2014. Cet avenant a pour objet :

- d'arrêter le programme physique de la rénovation du quartier du pont de Sèvres et les engagements financiers définitifs de chaque partenaire ;
- de définir les dates au plus tard pour obtenir les subventions et achever l'opération, ces dates étant le 30 juin 2018 pour le versement d'un premier acompte et 2020 pour l'achèvement des travaux ;
- d'intégrer l'évolution de la participation financière de la Ville depuis 2008.

D'autre part, l'Etat, qui était à l'origine du plan ANRU 1, a décidé de modifier son implication en créant le plan ANRU 2, dans lequel la ville de Boulogne-Billancourt n'a pas été retenue. Parallèlement, le Département a procédé à la réactualisation des financements de l'ANRU en contractualisant avec certaines communes des Hauts-de-Seine, parmi lesquelles Boulogne-Billancourt, et en poursuivant ses concours auprès de la Ville. De fait, même si les versements du Département seront fléchés différemment, ils continueront cependant d'exister. De son côté, la Ville a également modifié ses implications au fur et à mesure des différentes évolutions.

Aussi, compte tenu de ces éléments, la Ville et la SAEM ont engagé une réflexion sur le phasage du projet en maintenant

certaines opérations dans le projet ANRU (et dans la maquette telle qu'elle a été définie avec les services de l'Etat) et en différant certaines. Les projets maintenus sont les suivants :

- Passage public Aquitaine et rénovation / création de commerces ;
- Passage public du Vieux-Pont-de-Sèvres et rénovation / création de commerces ;
- Mail des Provinces phase 2 et escalier entre la rue Yves-Kermen et le Mail ;
- Locaux associatifs Ville de l'allée du Forum ;
- Aménagement de la Place-Haute ;

Les éléments différés seront quant à eux pris en charge différemment par la Ville. Pour autant, la participation de cette dernière reste totale pour le secteur du Pont-de-Sèvres, avec 50 millions d'euros dont 29 millions inscrits dans la maquette financière de cet avenant.

L'avenant de clôture prévoit le démarrage des chantiers courant 2017, pour une livraison fin 2020. La SPL assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations, dans le cadre de la convention publique d'aménagement de la ZAC, hormis celle concernant les locaux associatifs de l'allée du Forum, pour laquelle la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la ville de Boulogne-Billancourt.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser le Maire à signer cet avenant de clôture.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La ville citoyenne* souhaite savoir pourquoi aucun comité de pilotage n'a été réuni depuis plus de deux ans. Il est répondu que le Maire le regrette également et qu'il l'a fait savoir au Préfet lors de sa récente rencontre du 9 juin. Avis favorable à l'unanimité. Abstention du groupe *La ville citoyenne*.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Abstention du groupe *La ville citoyenne*, qui sollicite des clarifications à propos du calendrier de réalisation des cinq projets listés, dont l'échéance de livraison pourrait être retardée. Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

Finances : Le groupe *La ville citoyenne* souligne les retards dans l'opération de rénovation et insiste sur le caractère dommageable de ceux-ci. Il s'interroge également sur l'intérêt de la préemption de certains fonds de commerce. Le groupe LVC s'abstient. Il indique cependant qu'il n'a pas d'opposition de principe à la signature de cet avenant de clôture. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Qui demande la parole ? Madame PAJOT, puis Monsieur GABORIT.

Mme PAJOT : Monsieur le Maire. Nous prenons acte de la perte sèche de près de 6 millions d'euros de subvention pour la rénovation du quartier du Pont de Sèvres. Ainsi, nous assistons à la disparition de plus de 5 millions de subventions provenant du Département. Quand ces 5 millions vont-ils réapparaître ? Pouvez-vous nous donner des précisions sur le calendrier concernant le contrat entre la Ville et le Département pour récupérer ces 5 millions d'euros ? Merci.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Nous sommes évidemment conscients qu'il est juridiquement nécessaire d'avoir un avenant de clôture dès lors que l'opération concernant l'ANRU est terminée. Cela dit, nous avons décidé de nous abstenir car nous estimons que ce dossier a pris beaucoup de retard. Certes, on nous dira que les locataires ont retardé eux-mêmes quelques opérations. Or, en réalité, certaines d'entre elles – qui étaient à la charge de la SAEM – ont été différées dans le temps de manière excessive. Je prends simplement un seul exemple, celui du passage public Aquitaine. Je ne comprends toujours pas ce que souhaite faire la SAEM. Je relève juste que la déclaration d'utilité publique a été prononcée en 2006, que l'enquête parcellaire ne s'est déroulée qu'en 2013, c'est-à-dire sept ans après, et qu'aucune démarche concrète d'acquisition des commerces n'a été effectuée en 2015. Autrement dit, aucune offre n'a été proposée, ce qui déclenche des procédures devant le juge de l'expropriation en cas de refus des propriétaires et des ayants-droits. De fait, même l'horizon 2020 paraît aujourd'hui optimiste.

Bref, je ne sais pas exactement ce que souhaite faire la Ville dans le passage public Aquitaine. D'un côté, il est difficile d'élargir puisque le magasin situé à côté change d'enseigne tous les trois ans et qu'il est difficile de le déplacer, de l'autre, nous avons le mur d'un immeuble. Je ne vois donc pas comment il serait possible d'élargir ce passage. De fait, la seule possibilité qui demeure pour la SAEM est d'acheter des fonds de commerce (ou des murs de fonds de commerce), pour les revendre ensuite à des personnes qui les exploiteront. En effet, je vois mal la Ville devenir pharmacienne, vendeuse

de fleurs ou de légumes ou encore vendeuse de pain, pour le jour où elle rouvrira enfin cette malheureuse boulangerie fermée depuis des années.

En définitive, certaines opérations ne sont pas très claires. Autant la galerie qui a été creusée du côté du vieux Pont de Sèvres pour relier l'extérieur permettra d'implanter des commerces, autant je me demande ce que compte faire la SAEM dans une opération avec des fonds de commerce qui existent depuis des années. J'ai posé la question à la SAEM et on m'a répondu qu'il fallait une unité de gestion. Or, pardonnez-moi, mais une unité de gestion pour un boulanger, un laboratoire de recherche, un fleuriste et un épicier, ce n'est pas très sérieux. C'est pourquoi, compte tenu de toutes ces incertitudes, nous avons décidé de nous abstenir. Certes, nous comprenons que vous soyez obligé de le faire mais notre abstention symbolise la remarque d'un certain nombre de dérives préjudiciables à l'opération dans le calendrier. Peut-être que les choses décidées auparavant ne sont plus nécessaires aujourd'hui. Si tel est le cas, il faudrait donc les réviser ou les abandonner. Merci.

M. BAGUET : Merci. C'est toujours un peu la même chose. On peut regarder la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Je rappelle quand même que nous avons lancé cette opération ANRU en juillet 2008 et qu'elle ne se serait jamais faite si nous ne l'avions pas démarrée. De plus, c'est aujourd'hui une belle opération. J'ajoute qu'il n'y avait aucune actualisation du coût des travaux dans la convention ANRU telle qu'elle avait été prévue par l'Etat. Or, c'est bien la Ville qui a actualisé ce coût des travaux en rajoutant 15 millions d'euros. Cela signifie que les contribuables bouloonnais ont mis 15 millions d'euros supplémentaires dans cette opération.

Au final, la Ville a dépensé aujourd'hui 50 millions d'euros et je pense que le Pont-de-Sèvres a quand même changé de physionomie depuis quelque temps. Je pense par exemple à la salle des sports, à la présence des associations, au mail ou encore aux crèches. Je songe aussi aux négociations extrêmement compliquées avec les syndicats de copropriétaires. Je rappelle en effet que la Ville est largement minoritaire, puisque le syndicat qui gère le Pont-de-Sèvres est un syndicat libre détenu en partie par Paris Habitat et par General Electric – nous devons représenter environ 6 % dans l'opération du Pont-de-Sèvres. Or, nous avons quasiment tout payé jusqu'à présent. D'ailleurs le Pont-de-Sèvres n'aurait jamais bougé si nous n'avions pas mis la main au portefeuille. Je trouve par conséquent que la Ville s'en sort plutôt bien, d'autant plus que vous oubliez de parler du désengagement de la Région dans l'opération ANRU. De plus – je vous rassure Madame PAJOT –, les 5 millions d'euros du Département seront inscrits dans le cadre d'une contractualisation, comme cela est déjà le cas pour une vingtaine de communes.

Certes, nous n'allons peut-être pas nous précipiter puisque Boulogne-Billancourt bénéficie déjà de 170 millions d'euros sur l'Île Seguin avec la CIMU, et de 30 millions d'euros du Département pour la rénovation du centre Albert-Kahn, sans compter ce que celui-ci a donné pour la construction de logements sociaux sur le Trapèze. D'ailleurs, lorsque nous arrivons au Conseil départemental avec Madame GODIN et Madame GENDARME, nous sommes perçus comme les grands bénéficiaires du Département car beaucoup d'autres communes n'ont même pas touché le quart de ce que Boulogne-Billancourt a perçu. Je fais donc confiance au Vice-président chargé des finances du Département pour expliquer que les 5 millions d'euros ne sont pas perdus pour tout le monde. Je saurai d'ailleurs le rappeler à qui de droit au moment opportun.

Bref, je pense qu'il s'agit d'une belle opération, même s'il est vrai que les choses sont extrêmement compliquées. Je rappelle que nous venons de fêter les 40 ans du Pont-de-Sèvres (1975-2015) et que les situations juridiques restent toujours très floues. Toutefois, la Ville s'en sort relativement bien car nous avons quand même réussi à convaincre Paris Habitat de lancer des opérations de rénovation de logements pour 29 millions d'euros. Je comprends que certains habitants du Pont de Sèvres commencent à se lasser de ces travaux qui durent déjà depuis quelques années, cependant, je sais aussi qu'ils sont très fiers d'habiter dans un quartier rénové. Comme vous le dites, Monsieur GABORIT, tout n'est pas parfait et il est toujours possible de mieux faire. Néanmoins, nous avons déjà réalisé une bonne partie du chemin, car nous sommes partis de zéro.

Par conséquent, cet avenant de clôture paraît nécessaire puisque l'opération doit être terminée avant le mois de juin 2020, de façon à entériner les financements au 31 décembre de cette même année. J'ajoute également que nous avons obtenu une prolongation du Préfet le 9 juin dernier. Cette rencontre fut d'ailleurs très compliquée, car l'Etat exigeait de savoir précisément où en était la Ville. Pour autant, comme ce dernier se retire, il lui est facile de dire : « Faites davantage de travaux. En revanche, nous ne pouvons plus vous donner d'argent. » Il veut même en récupérer ! Or, il n'appartient pas uniquement au seul contribuable de Boulogne-Billancourt de payer. Autrement dit, il faut que chacun prenne ses responsabilités à un moment donné.

Enfin, je précise que l'avenant n°4, qui concernait la prise en compte du rejet des habitants de la place Haute sur la rénovation des logements, a été signé le 7 juillet dernier par Monsieur le Préfet. En définitive, je pense qu'il s'agit d'un beau parcours et que les habitants du Pont-de-Sèvres en sont satisfaits – je parle sous le contrôle des élus de quartier. Je mets maintenant aux voix cet avenant de clôture.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 44

Abstention : 8 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

4. IMMEUBLE 11-15, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE VOIRIE - CLASSEMENT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Il s'agit d'un petit bout de trottoir situé devant une copropriété. Pour l'heure, cet espace privé appartient à la Ville (copropriété). Il reste toutefois un élément public de fait fréquenté par les habitants et nettoyé par GPSO. Aussi, afin de régulariser la situation et que chacun soit chez soi en bonne entente, je vous demande d'autoriser le Maire à passer les actes correspondants.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ N°10 - ANNÉE 2014 - RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PRÉROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE - MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT PASSÉE AVEC LA SAEM VAL-DE-SEINE AMÉNAGEMENT - CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Comme tous les ans à la même époque, nous vous proposons le compte rendu d'activité à

Séance du 9 juillet 2015

la collectivité de la SAEM Val-de-Seine. Il s'agit cette fois-ci du CRACL n°10 pour l'année 2014.

Comme vous avez pu le constater, l'année 2014 fut très riche en événements. Tout d'abord, le Trapèze Ouest est désormais totalement achevé, avec la livraison du parking D3b et sa remise à la Ville, qui l'a elle-même cédé à GPSO le 19 décembre dernier.

La livraison du groupe scolaire des Sciences et de la Biodiversité fut en outre le point marquant de l'année 2014 sur le Trapèze Est. Sa réalisation se poursuit d'ailleurs à un rythme soutenu, comme vous pouvez le constater au nombre de grues présentes sur le site. D'autre part, les programmes des macro-lots B4 et A4, qui comprennent notamment un foyer d'accueil médicalisé de 36 lits, ont été livrés en 2014 et sont maintenant habités. Ce sont ainsi 800 logements dont 170 logements sociaux qui ont été livrés en 2014.

De la même façon, l'espace Saint-François-de-Sales réalisé par le diocèse de Nanterre a été inaugurée le 11 octobre 2014. Par ailleurs, la région Ile-de-France a lancé le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lycée sur le macro-lot A5, le lauréat ayant été désigné au mois de mai dernier.

De son côté, la phase 1 de l'îlot Y Nord est entrée en phase opérationnelle avec l'obtention des permis de construire. La phase 2 est toujours à l'étude avec notamment la reconstruction du foyer d'accueil de l'Olivier.

S'agissant du quartier du Pont-de-Sèvres enfin, le chantier de rénovation du Forum Haut lancé en août 2013 s'est poursuivi en 2014 pour une livraison à la rentrée 2015. Paris Habitat a démarré les travaux de rénovation intérieure des logements.

Je rappelle que le CRACL constate à la fois ce qui s'est passé l'année écoulée et qu'il se projette aussi dans l'année à venir. Le sujet majeur de ce document concerne bien évidemment le devenir de l'Île Seguin. Aussi, compte tenu de la modification du périmètre institutionnel de la métropole du Grand Paris, des évolutions de la législation urbaine, de l'obligation de «grenelliser» nos PLU avant le 31 décembre 2016, du contexte financier – avec des ponctions de l'Etat de plus en plus larges et de la croissance des péréquations – et compte tenu du fait que la déclaration de projet portant mise en compatibilité approuvée en juillet 2013 a fait l'objet de recours, qui bloquent toute démarche sur la partie centrale de l'Île Seguin et obligent la SAEM à porter l'opération avec des frais financiers de plus en plus élevés, et du fait que les Boulonnais sont par ailleurs en attente d'une solution, le Maire a demandé à l'ensemble des requérants de l'Île Seguin de se réunir au mois de mai dernier pour trouver une issue à cette situation. J'ajoute que ce blocage dépend également de

la juridiction administrative qui met très longtemps à statuer puisque le Tribunal administratif n'est toujours pas en mesure de nous dire quand il se prononcera, alors que la déclaration de projet date maintenant de deux ans.

Concrètement, il a été demandé aux associations de bien vouloir reconsidérer leurs positions, et de rentrer de nouveau en phase de négociation avec la Ville et la SAEM, pour essayer de trouver une solution transactionnelle et relancer ainsi le processus de construction de la partie centrale de l'Île Seguin. Nous nous sommes donc réunis à plusieurs reprises tout au long du mois de juin en organisant des réunions thématiques sur le contexte institutionnel et financier. Nous avons également créé une commission «Urbanisme», avec laquelle nous avons travaillé sur ce qui pouvait bloquer dans la déclaration de projet 2013 et sur ce qui pouvait être discuté. Nous sommes ainsi parvenus à deux points forts.

Premièrement, nous avons constaté le blocage de l'ensemble des requérants au sujet de la réalisation d'une tour de 110 mètres de haut. Sur ce point, la Ville et la SAEM ont considéré qu'il était possible d'abaisser la hauteur maximale à 50 mètres. Deuxièmement, la votation de 2012 prévoyait une densité maximum de constructibilité de l'ensemble de l'île de 255 000 mètres carrés maximum. Or, cette densité paraissait trop forte pour les requérants, qui souhaitaient revenir à celle du PLU de 2004, à savoir 175 000 mètres carrés, ce qui n'était pas du tout raisonnable et impossible à tenir. Nous avons donc essayé de trouver un point d'accord, qui aujourd'hui se situe à 240 000 mètres carrés. De fait, nous avons demandé aux associations s'il était possible d'avancer sur ce sujet, avec un point maximum de 50 mètres de hauteur. Par ailleurs, comme nous souhaitions également donner des garanties, nous avons proposé de faire état des discussions et des engagements de la Ville devant le Conseil municipal. C'est pourquoi le CRACL, sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer, fait état de ces points forts. Cela signifie aussi que ces deux points d'accord – repris récemment dans la presse – seront entérinés par ce Conseil.

En réalité, nous voulons montrer notre bonne foi dans cette opération, car nous avons entendu les requérants et les recours qu'ils ont déposés. Par conséquent, nous avons décidé de nous engager publiquement en contrepartie du retrait de l'ensemble des recours. Nous pourrions ainsi avancer sur une programmation qui sera décidée en concertation. Nous reprendrons aussi la votation de 2012 pour l'améliorer et la modifier et tiendrons compte de certaines attentes des requérants, de sorte que tout le monde puisse s'y retrouver. Il s'agit également de prendre en considération l'avis des Boulonnais qui se sont prononcés, sans pour autant mettre en péril les finances de la Ville, même si «l'Île Seguin est une pépite qui se monnayera un jour sur la place de Paris»,

comme le dit le Maire. En définitive, nous devons avancer dans cet état d'esprit.

Voilà donc en ce qui concerne le CRACL et son avenir, avec le devenir de ces recours. Par ailleurs, et afin que le Gouvernement ne puisse considérer que l'Île Seguin pourrait faire l'objet d'une opération d'intérêt national, comme il a l'intention de le faire sur l'hippodrome de Saint-Cloud ou sur d'autres opérations multi-sites, il s'agit de nous mettre d'accord pour faire quelque chose de l'Île Seguin. J'ajoute que la volonté première du Maire et du Conseil municipal est avant tout de rendre cette île aux Boulonnais, d'éviter sa privatisation au bénéfice de certains qui pourraient y habiter à titre permanent et d'en faire un objet d'attractivité à l'échelle nationale avec l'arrivée d'équipements d'intérêt. C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de bien vouloir approuver ce CRACL tel que je viens de vous le présenter.

Enfin, cette délibération vous demande également d'autoriser le Maire, en fonction des conventions de 2004, à apporter une aide de trésorerie temporaire à la SAEM, le temps qu'elle mobilise des emprunts pour faire face aux difficultés que les recours font actuellement peser sur cette opération.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe LVC souhaite savoir ce qu'il en est des démarches auprès des requérants individuels. Par ailleurs, il souhaite savoir si la définition du programme va être arrêtée en concertation avec les requérants. Il est expliqué que tous les requérants, les associations mais aussi les particuliers, ont été conviés aux réunions de concertation, mais que certains n'ont pas donné suite.

Concernant le programme, il est expliqué que les enjeux portent sur la hauteur et la densité. Le programme en tant que tel ne suscite pas d'interrogations. L'objet du protocole sera donc de fixer un cadre et non un programme détaillé. Le groupe LVC fait remarquer que la carte annexée date de janvier 2013 et qu'elle pourrait être actualisée. Enfin, il s'interroge sur le devenir du local situé sur le parc de Billancourt. Il est répondu que des réflexions sont en cours, mais que ce local étant en brut, il convient d'abord d'y installer les alimentations en eau et en électricité préalables à toute occupation. Avis favorable à l'unanimité. Abstention du groupe LVC.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe LVC indique que le protocole devra être signé au moment où les associations retireront leurs

recours. Un échange de courriers officiels entre avocats pourrait intervenir préalablement à l'approbation du protocole par le Conseil municipal. Le groupe LVC indique que l'accord doit être global et attire l'attention sur le fait que l'extinction des recours sur le PLU ne supprime pas tous les risques, étant donné que certains permis de construire pourraient être attaqués sur le fondement de l'exception d'illégalité. Il suggère de lever l'incertitude juridique en mettant en conformité le PLU.

Le groupe LVC manifeste par ailleurs son inquiétude sur les équilibres de l'opération et évoque une impasse financière. Il souhaiterait qu'une perte soit constatée et étalée par la souscription d'un emprunt de longue durée. Des réponses ont été apportées sur certains points techniques. Il a par ailleurs été précisé que, si le PLU n'était pas mis en application avant le 1^{er} janvier 2017, il tomberait du fait de la loi Grenelle. La commercialisation des surfaces doit donc intervenir dans de brefs délais. Le groupe LVC s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci Monsieur MARGUERAT. Qui demande la parole ? Madame PAJOT, Monsieur LAURENCIN et Monsieur GABORIT.

Mme PAJOT : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. A la lecture du CRACL n°10 à fin 2014 et en comparaison avec le précédent à fin 2013, nous observons un inquiétant phénomène de vases communicants entre les différentes natures de ressources et de dépenses, et leur affectation entre l'Île Seguin et les autres projets. Tout est fait dans ces prévisions de trésorerie pour préserver un équilibre virtuel et masquer autant que possible la crise de trésorerie qui s'annonce. Quoi qu'il en soit, la situation prévisionnelle de la SAEM est inquiétante et, de CRACL en CRACL, l'endettement s'alourdit et les hypothèses de recettes futures s'opacifient davantage.

Plus précisément, concernant le quartier du Pont de Sèvres, nous déplorons qu'une partie de sa rénovation soit repoussée sine die. Ce quartier subit déjà des nuisances de chantiers depuis plusieurs années et cela n'est pas terminé avec la réalisation de la Cité musicale et de la gare du Grand Paris jusqu'en 2022 au mieux. Le peu de considération pour ce quartier est devenu problématique.

En ce qui concerne l'Île Seguin, vous expliquez à qui veut l'entendre au sein du Conseil, en réunions de quartier ou partout ailleurs, que les retards sur ce projet et le cercle vicieux de ses conséquences financières sont le fait des recours déposés par les associations. Cela est inexact et nous pensons qu'il faut simplement rétablir la vérité. Pourquoi ces recours ? Quelle était leur origine ? Il s'agissait seulement pour

Séance du 9 juillet 2015

ces associations de limiter la densification et le bétonnage «à tout-va». Ces organisations n'ont donc pour seul et unique but que de préserver leur environnement. La vraie question est de savoir pourquoi vouloir densifier à tout prix depuis 2010 et pourquoi cette frénésie du béton ? Nous sommes tous d'accord sur ce point ; il s'agit de compenser des déséquilibres financiers induits par des décisions de gestion, que nous qualifions de « discutables ».

J'insiste, et ne rejetez pas en permanence la faute sur les autres, s'il vous plaît ; les associations ne sont pas responsables de la gestion de la SAEM depuis 2008. Ce ne sont pas elles qui vous forcent à vouloir densifier pour absorber les conséquences financières des décisions de la SAEM.

Enfin, nous saluons le début des concertations sur l'avenir de l'Île Seguin. En revanche, nous regrettons que les débats ne portent pas sur la seule base juridique valable à ce jour, à savoir le PLU de 2004 et ses fameux 175 000 mètres carrés. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : J'aimerais apporter quelques précisions sur la situation du projet de l'Île Seguin. Vous avez parlé d'«un blocage». Par ailleurs, j'ai relevé trois points qui semblent être en relation avec cette situation.

J'ai premièrement été étonné de l'envolée des coûts des travaux et des frais fixes en comparant les CRACL successifs. En effet, les frais fixes et les frais d'études ont augmenté de 40 millions d'euros en six ans sur l'ensemble du CRACL. Sur la même période, les travaux ont quant à eux vu leur facture s'envoler de 80 millions d'euros. Ils correspondent au passage du projet de 175 000 mètres carrés au projet à 255 000 mètres carrés. Cette inflation semble s'accroître puisque l'augmentation était de 40 millions d'euros sur les deux derniers CRACL.

Deuxièmement, l'arrêt des recettes de charges foncières sur l'Île Seguin. Le CRACL 2013 annonçait en effet 21 millions d'euros de recettes sur l'ensemble des deux années 2014 et 2015. Or, ces dernières ont disparu dans le CRACL 2014 et sont reportées de deux ans. De plus, aucune recette n'est prévue avant l'année 2016. Par ailleurs, le projet R4 prend du retard, alors que les associations ont levé leurs recours à l'été 2014. Les travaux du R4 étaient alors annoncés comme imminents. Pour autant, il ne s'est rien passé. J'ajoute que le lancement d'une procédure de déclaration de projet a été voté lors du Conseil municipal. Elle avait pour objet de modifier le PLU 2004 pour permettre l'extension du projet R4 sur les deux parcelles contiguës. La procédure n'a pas encore été lancée. Pourquoi ces reports ? Natural Le Coultre

serait-il moins déterminé dans ce projet ? D'autre part, nous savons aussi que le projet Bouglione est tombé à l'eau. De fait, en dehors de la pointe aval, qui elle avance comme prévu, l'aménagement de l'Île est aujourd'hui au point mort.

Troisièmement, j'aimerais m'arrêter sur le traitement comptable du pôle musical. Les droits à construire portent sur 36 500 mètres carrés. Comme nous le savons, ils ont été cédés à l'euro symbolique. Cette participation de Boulogne-Billancourt au projet du Département a un coût loin d'être négligeable. Je l'estime à environ 30 millions d'euros, car je n'ai pas tous les éléments. J'ai noté que cet équipement ne faisait pas partie du programme des équipements publics prévus dans la CPA, dont la liste est reprise dans le CRACL. Pour autant, je ne mets pas en cause la décision de ces droits à construire pour l'euro symbolique. Je tenais simplement à rappeler que cette décision engage la Ville et non la SAEM puisqu'elle a été prise en Conseil municipal. Formellement, le manque à gagner devrait apparaître dans le budget de la Ville et soulager d'autant les comptes de la SAEM. Cela donnerait à l'évidence une marge de manœuvre importante pour toute évolution du projet. Merci Monsieur le Maire.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons bien compris qu'il y avait deux aspects différents même s'il existe une corrélation entre eux. D'une part, il y a un CRACL classique, avec l'énumération des opérations passées, en cours et à venir, et des prévisions budgétaires qui ont le mérite d'être pluriannuelles. D'autre part, on trouve la restitution d'un dialogue avec les associations, suivi d'un certain nombre d'engagements conditionnés pouvant être pris par la Ville ou la SAEM en cas de retrait des recours. C'est d'ailleurs la première fois que je vois cela dans un CRACL et c'est une bonne chose.

Je commencerai mon propos par le deuxième aspect car ce que j'ai à dire tient en quelques mots. Premièrement, notre groupe est évidemment favorable à une démarche de concertation. Cela fait d'ailleurs des années que nous le disons. Je l'ai moi-même écrit il y a quatre ans, lorsque j'avais indiqué les principes de la concertation, à savoir se mettre d'accord avec les requérants, décider d'un plan conforme à ce que souhaitent les Boulonnais de manière réaliste et effectuer des chiffrages transparents sur cette opération. Nous savons en effet que personne n'a totalement raison ni totalement tort. Les gens agissent car ils ont un point de vue à faire valoir. Aussi, la dernière chose à faire est bien de jeter l'anathème et de ne pas discuter avec ceux qui ont un point de vue, même s'il est différent de celui des élus de la majorité ou de l'opposition. Nous regrettons cependant que toutes ces concertations se déroulent au mois de juillet, car la période

n'est pas très propice. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que cette concertation aboutisse. Nous sommes également sensibles au fait que vous ayez modifié un certain nombre d'éléments contenus dans le texte initial pour parvenir au meilleur équilibre financier possible, et que vous ayez demandé aux requérants de ne pas se désister d'un recours sans avoir signé un accord dans un document écrit, que l'on appelle généralement un protocole d'accord.

Nous sommes donc d'accord pour faire aboutir cette concertation, tout en prenant garde de ne pas tomber dans de nouvelles difficultés. En effet, il ne faut pas se tromper cette fois-ci, car c'est la dernière chance pour que l'opération se déroule dans des conditions normales qui permettent de limiter les dégâts par rapport à l'enlèvement actuel de l'opération, dont la situation financière est encore plus préoccupante que nous le pensions avant d'avoir consulté le CRACL.

Pour ne pas se tromper, il existe un certain nombre de règles à observer, comme dans toutes les concertations. Premièrement, il faut un discours équilibré et un accord équitable. Autrement dit, il ne doit pas y avoir de vainqueur ou de vaincu dans ce type d'affaire. Il doit y avoir une rencontre avec des points de vue raisonnables tout en tenant compte des impératifs de chacun. En effet, les Boulonnais ne souhaitent pas avoir une tour de 110 mètres de haut. J'ai d'ailleurs un petit film en 3D avec le projet n°2 de Jean Nouvel et le projet de la gauche citoyenne montrant que l'on ne verrait même plus la tour Eiffel en regardant du côté de Meudon car elle se trouverait dans la perspective d'un gros immeuble. De la même façon, il y aurait une muraille de béton du côté boulonnais et l'on ne verrait plus les coteaux de Meudon. Il existe donc un véritable problème, tout comme celui de la densité et il faut choisir d'y mettre uniquement des bureaux ou non. Bref, il faut donc reconnaître les différents points de vue et les traiter de manière équitable.

Deuxièmement, il faut constater et financer le résultat. En d'autres termes, il faut décliner le projet avec le maximum de précisions possibles, en annonçant aussi d'éventuelles options, car l'objectif n'est pas non plus de tout figer aujourd'hui.

Troisièmement, il y aura de toute façon une perte. Celle-ci sera d'ailleurs d'autant plus forte si l'on réduit le nombre de mètres carrés. Il faut donc l'admettre et la chiffrer de façon à pouvoir la financer et bâtir un plan de financement, dont l'effort pourra être supporté sur 15 ou 20 ans par les différentes générations de Boulonnais.

Quatrièmement, il faut obtenir le retrait de toutes les requêtes. En effet, il est totalement inutile d'obtenir uniquement celles des associations si un citoyen lambda de Boulogne-Billancourt

ou de Meudon maintient un recours. Le droit est ainsi fait qu'un seul requérant peut gagner contre la terre entière si ses arguments sont recevables. Il faut donc le retrait de tous les requérants, sinon tout cela ne servirait à rien.

Enfin, il faut tout stabiliser sur le plan juridique. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici et en commission des Finances. Il est possible d'attaquer des documents réglementaires en matière d'urbanisme (les PLU) ou des actes individuels (permis de construire). Or, si nous obtenons la levée de tous les recours contre le PLU 2013, avec la mise en compatibilité du projet Nouvel n°2, ce n'est pas pour autant que les permis de construire seraient stabilisés. Pourquoi ? Si de son côté l'action est cantonnée dans un délai de deux mois après la publication de l'acte, en revanche l'exception d'illégalité demeure perpétuelle à l'encontre des actes réglementaires. Autrement dit, même s'il n'y avait plus de recours contre le vote du Conseil municipal de juillet 2013, les permis de construire pourraient être attaqués au motif que la mise en compatibilité du PLU était illégale. De fait, si nous ne prenons pas la précaution élémentaire de faire en sorte qu'il n'existe plus aucune critique possible après le retrait des recours contre le PLU version 2013, cela doit être traduit dans les textes, sinon tous les permis de construire seraient en danger. D'ailleurs les promoteurs le savent très bien. En clair, à quoi servirait-il d'avoir levé les recours si tous les permis de construire étaient attaqués demain et s'ils étaient annulés un par un par la juridiction administrative ?

Par conséquent, je propose la mise en place d'une procédure de régularisation. Il ne s'agit pas de tout recommencer à zéro, car nous n'en n'avons pas le temps, mais de demander au Tribunal administratif ce qu'il faut faire pour que nous soyons dans la légalité. Concrètement, le tribunal prend une injonction et enjoint la commune de réaliser ce qu'elle doit faire dans un certain délai. En procédant ainsi, nous répondons à la fois à la juridiction tout en levant l'ensemble des difficultés. En effet, le tribunal ayant dit le droit, il ne se déjugera pas. Cette démarche n'est pas très compliquée.

En définitive, nous sommes favorables à la concertation et nous souhaitons qu'elle aboutisse. Toutefois, il faut prendre certaines précautions en levant notamment les derniers obstacles juridiques. Il serait en effet stupide de déployer autant d'énergie pour se retrouver exactement dans la même situation dans un ou deux ans lorsque les permis de construire seront délivrés. Nous serions alors gravement responsables de ne pas avoir compris tout ce fonctionnement.

J'en viens maintenant au CRACL lui-même et aux résultats qu'il contient. Nous sommes très inquiets. Après avoir additionné les chiffres, et d'après vos prévisions, les charges de travaux de l'opération s'élèvent à 216 millions d'euros, dont 148 millions

Séance du 9 juillet 2015

pour la seule Île Seguin. De son côté, la dette se chiffrera à 128 millions d'euros en 2015 et à 181 millions en 2016. Pourquoi ? D'une part, parce que la SAEM tire 50 millions d'euros de crédits supplémentaires et de l'autre parce que la Ville remboursera 12,5 millions d'euros de moins en 2016 pour amortir les emprunts. Or, si l'on additionne ces 216 millions aux 181 millions, cela fait déjà 397 millions d'euros. Cela n'est pas tout, car il faut aussi compter la rémunération de la SAEM, qui s'élève à environ 18 millions d'euros, les études, pour près de 10 millions d'euros, ainsi que les frais financiers pour 15 millions d'euros. Nous arrivons ainsi à un total de 440 millions d'euros avoués et affichés.

Qu'avons-nous en face pour payer tout cela ? Pas grand-chose. Vous annoncez 342 millions d'euros de charges foncières. Ce montant me paraît d'un optimisme démesuré, d'autant plus que 7,7 millions sont déjà été encaissés. Peut-être s'agit-il du R4 ? D'ailleurs, nous n'en savons pas plus, car vous nous dites que le R4 n'est pas terminé et qu'il reste encore des conditions suspensives. Concrètement, il reste donc 335 millions de charges foncières à encaisser. Nous savons par ailleurs que la participation des constructeurs variera selon les solutions retenues et qu'elle devrait s'élever entre 30 et 40 millions d'euros. Quant aux recettes diverses, elles ne représentent pas grand-chose puisque les subventions ont déjà été versées. Au final, cela signifie qu'il devrait y avoir environ 370 millions d'euros à encaisser et 440 millions à sortir (à condition que les chiffres soient justes). Or, je trouve que les travaux sont plutôt sous-estimés que surestimés. Nous sommes donc dans une impasse et il n'y aura pas de miracle.

J'ajoute que le CRACL est bâti sur une hypothèse forte, celle du projet Nouvel n°2. Autrement dit, il y aura moins de recettes avec 20 000 mètres carrés en moins. Voilà pourquoi nous sommes inquiets. Toutefois, ce n'est pas parce que nous sommes inquiets que nous devons faire la politique de l'autruche, comme souvent dans cette ville, en disant : « On verra demain ». Vous connaissez désormais le sujet par cœur et vous savez très bien à quel prix vous pouvez vendre les charges foncières puisque des simulations ont été faites. Il suffit donc de faire la différence entre les chiffres pour évaluer le montant de cette impasse. La perte devrait s'élever entre 80 et 100 millions d'euros. D'ailleurs, nous avons aussi affiché la perte pour le centre-ville et nous nous en étions relativement bien sortis. En effet, nous avons revendu les charges foncières, mis en concurrence les promoteurs et négocié.

Bref, il est tout à fait possible d'améliorer les choses. Cependant, il faut avoir la sagesse de reconnaître la réalité. Sans vous faire de procès d'intention, je crois que vous vous êtes bercés d'illusions. Vous avez cru qu'il était possible de

rattraper la dette avec l'urbanisme. Or, cela n'est pas possible, car celle-ci augmente mécaniquement chaque année. Aussi, peu importe que ce soit la faute des requérants, de FOURCADE, de DUHAMEL, de BAGUET, voire, pourquoi pas, du Parti socialiste, cela n'est pas le problème. Nous devons payer le delta de cette opération et le prévoir à l'avance pour ne pas s'en acquitter dans de mauvaises conditions. Une fois que cette hypothèque sera levée, les citoyens connaîtront réellement le coût supplémentaire de cette île et pourront ensuite se l'approprier.

Je rappelle que la Ville a déjà dépensé 150 millions pour les équipements publics. Théoriquement, il s'agit d'une avance et la SAEM devrait les rembourser. Si l'on y ajoute les 80 millions de delta, elle devrait alors déposer le bilan. Cela signifierait aussi que la Ville aurait perdu les participations qu'elle a avancées. Deuxièmement, il faut chiffrer la perte de l'opération pour l'étaler. Enfin, il faut décliner un véritable projet. C'est en quelque sorte le reproche que je vous fais, car le projet Nouvel n°2 n'est qu'un simple dessin d'architecte. Or, nous devons savoir à quoi ressemblera le jardin, comment il sera possible d'y accéder ou encore comment réaliser une vue allant du Trapèze aux coteaux de Meudon. Nous devons aussi réfléchir à la surface des bureaux, à l'existence de logements, à la présence d'équipements sportifs et prévoir si le complexe de salles de cinéma fonctionnera correctement. D'ailleurs, nous savons déjà que le cirque de Madona Bougione (et de ses chinois financeurs) ne fera pas partie de ce projet.

Globalement donc, nous devons faire preuve de réalisme et donner les chiffres. Vous les connaissez. Il faut par conséquent les livrer aux citoyens pour leur montrer que la Ville fait de son mieux, sans pour autant brader ses finances. Ils choisiront ensuite d'adhérer ou non à ce projet et je pense personnellement que beaucoup y seront favorables dans ces conditions. Merci.

M. BAGUET : Vous avez commencé vos propos en disant qu'il y avait bien deux sujets différents, la présentation traditionnelle du CRACL d'un côté et la restitution d'un dialogue avec les associations et l'engagement de recherche de solutions de l'autre. Vous avez également évoqué le réalisme. Sachez que c'est justement ce réalisme qui conduit mon action publique. Je suis d'ailleurs d'autant plus réaliste face à la menace des OIN (opérations d'intérêt national) multi-sites, qui pourraient faire confisquer l'Île Seguin à la Ville. Cela est tout à fait possible, puisque ce type d'action existe déjà sur l'hippodrome de Saint-Cloud. À ce titre d'ailleurs, les services de l'État, qui se sont réunis avec les élus de Saint-Cloud et de Garches, avaient affirmé qu'ils n'iraient probablement pas au bout de cette procédure. Puis, lors de sa rencontre avec les entreprises publiques locales le 2 juillet dernier, la ministre du Logement, Madame PINEL, a rappelé qu'elle était décidée

à aller jusqu'au bout de l'OIN multi-sites et qu'il n'était pas du tout question d'enterrer le projet sur l'hippodrome de Saint-Cloud. Bien au contraire, elle fera tout son possible pour développer les OIN et réaliser son objectif principal, à savoir la construction de 70 000 logements, dont une grande partie de logements sociaux. J'ai d'ailleurs le communiqué de presse du Président de l'EPL qui s'élève contre cette annonce. Madame Sylvia PINEL a donc clairement assumé le fait qu'il était tout à fait possible de rechercher des terrains disponibles en Ile-de-France pour accélérer l'engagement de nombreux logements sociaux avant les présidentielles de 2017. Autrement dit, la feuille de route est très claire.

Deuxièmement, nous devons aussi tenir compte de la Métropole du Grand Paris, au sujet de laquelle les textes évoluent au fil des jours. Je rappelle que le Sénat a voté en janvier 2015, alors que les élus avaient approuvé à 94 % un projet tenant compte à la fois du respect des collectivités locales et du développement nécessaire de la Région. Malgré tout, le Gouvernement n'a pas tenu compte de ces observations et le texte a été voté sur la base des amendements.

Un deuxième vote a ensuite eu lieu à l'Assemblée nationale en mars dernier où tout le monde pensait que le Gouvernement allait se rattraper en écoutant enfin les collectivités locales. Monsieur VALLS a même reçu une délégation de maires pour leur annoncer qu'il tiendrait compte de leurs aspirations et que le Gouvernement ne ferait pas main-basse sur l'urbanisme et le logement en Ile-de-France. Or, le vote à l'Assemblée nationale fut tout autre. Je rappelle d'ailleurs les dates, puisque tout le monde parle de précipitation. De la même façon, les élus s'attendaient également à une correction lors du vote de juin dernier au Sénat. Là aussi, il en fut tout autrement, tout comme lors du vote de la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Ce matin-même encore, la commission mixte paritaire s'est réunie et tout le monde était certain qu'elle ne validerait pas ce texte qui, je le rappelle, nous est extrêmement préjudiciable et représente une véritable menace pour l'Île Seguin. Néanmoins, elle a tout de même validé le texte de la MGP par six voix contre cinq. Cela signifie que l'opération de l'Île Seguin devrait passer sous la tutelle du territoire au 1^{er} janvier 2016, date de la création de la MGP.

D'un autre côté, encore faut-il savoir si nous restons un territoire ou non. Je précise en effet que nous avons assisté à un exercice d'amendements parlementaires absolument fabuleux, suite au conflit entre Monsieur BARTOLONE et Madame LEBRANCHU. En effet, cette dernière tenait absolument à ce que la MGP entre en fonction dès le 1^{er} janvier 2016, alors que Monsieur BARTOLONE – qui entre temps est devenu candidat aux élections régionales – n'avait pas du tout l'intention qu'un autre instrument vienne perturber sa campagne, voire sa présidence s'il est élu. C'est pour cette

raison qu'il a demandé le démarrage de la MGP en 2017. Autrement dit, quelqu'un a rédigé un amendement dans le secret d'un cabinet ministériel affirmant que la MGP sera créée de plein droit au 1^{er} janvier 2016, mais qu'elle ne commencera à fonctionner réellement qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, après la mise en place de la gouvernance. Comme vous le voyez, tout ceci est très clair ! Bref, nous ne savons pas si GPSO restera une Communauté d'agglomération ou deviendra un territoire. Je rappelle d'ailleurs que le financement de la MGP repose sur le transfert de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée économique), qui normalement devrait être transférée au 31 décembre 2015.

De la même façon, lorsque je pose la question au Préfet du budget 2016, il me répond : « Je ne sais pas ». Vous voyez donc dans quelle situation nous nous trouvons actuellement. Nous devons par conséquent tenir compte de cet environnement institutionnel extrêmement inquiétant, avec ce transfert possible de l'opération ZAC Seguin Rives-de-Seine au territoire et avec la possibilité pour la MGP de récupérer cette opération dans un délai de deux ans. Concrètement, cela représente un deuxième risque de confiscation de cette opération.

En clair, les menaces sont réelles. J'ai d'ailleurs rappelé mon inquiétude aux associations en cas de confiscation de l'Île Seguin, compte tenu de la volonté du Gouvernement à vouloir faire absolument du logement social. Cela signifie que nous pourrions très bien nous retrouver demain avec la construction de 2 000 logements sociaux. Est-ce réellement ce que nous voulons ? Je n'ai rien contre le logement social, mais en réaliser en grand nombre sur un site aussi prestigieux aurait des conséquences politiques. En effet, le fait de confisquer un terrain extrêmement valorisant dans un territoire de droite imposerait à Sèvres, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon la construction de 2 000 logements sociaux. Cela serait un très beau coup politique.

Aussi, comme j'anticipe ce genre de chose, je me méfie. J'ai donc expliqué aux associations ces deux menaces qui viennent de se préciser, celle du 2 juillet et celle de ce matin, 9 juillet. En effet, je n'avais pas tort de m'inquiéter de ces votes successifs, même si je faisais confiance au Parlement et au Premier Ministre, compte tenu du vote positif à 94 % exprimé par des maires de gauche, des Verts, du Front de gauche et du PS. Or, le Gouvernement n'a pas du tout pris en compte ce résultat. Le deuxième aspect concerne le télescopage avec le calendrier judiciaire et le dépôt de recours. La Ville n'est d'ailleurs pas responsable, car il est tout à fait légitime de déposer des recours et de laisser trancher la justice. Cependant, la délibération a été votée en juillet 2013 et le Tribunal administratif est incapable de nous donner une date, alors que nous sommes en juillet 2015. De fait, si par malheur ce dernier ne statue pas avant la fin de l'année

Séance du 9 juillet 2015

et que l'on se retrouve avec la MGP d'un côté et avec un OIN de l'autre, une catastrophe nous attend. Aussi, compte tenu de ce calendrier et de cette réalité politique, j'ai réuni les associations et les requérants pour leur faire part de la situation et de l'environnement institutionnel. Ils ont d'ailleurs accepté de venir très gentiment et je les en remercie.

En outre, je suis d'accord avec Monsieur GABORIT, car plus nous tardons et plus l'opération s'alourdit. J'ai même toujours dénoncé les 145 millions d'euros payés par la Ville en affirmant que ce n'était pas au contribuable de les verser. Heureusement d'ailleurs, j'ai fait voter un fond de concours de 65 millions d'euros avec la CAVDS pour qu'elle soutienne les Boulonnais puis avec GPSO. Je rappelle qu'il restait 130 millions d'euros à payer à l'époque et que nous n'avons pas obtenu les 65 millions restants, car nous nous sommes fait matraquer entre temps avec le FPIC et le FSRIF. Je précise à ce titre que nous venons de recevoir les notifications de ces deux fonds et que nous allons nous faire confisquer un million d'euros de plus, compte tenu du critère de richesse des habitants de Boulogne-Billancourt. Au total, cela représente déjà 12 millions d'euros du FSRIF et 8,5 millions d'euros du FPIC pour cette année. Il est donc difficile de porter l'opération de la SAEM, qui, je suis d'accord avec vous, a été mal montée et mal financée au départ en 2004 avec des projets irréalistes, et faire face dans le même temps à ces ponctions absolument lamentables, scandaleuses, brutales, violentes et excessives de 21 millions d'euros. Nous ne pouvons pas le faire.

Croyez-moi, ces nouvelles ne me réjouissent pas vraiment. J'aurais préféré vous annoncer que je m'étais inquiété pour rien le 26 mai dernier. Malheureusement, cela n'est pas le cas, si j'en crois la déclaration du 2 juillet et le vote de ce matin. Aujourd'hui est une mauvaise journée pour Boulogne-Billancourt. Il faut donc vraiment se reprendre et trouver des solutions tous ensemble pour la suite des opérations.

C'est pour cette raison que j'ai demandé aux associations de trouver un juste milieu. Certes, je comprends leur désaccord sur les 255 000 mètres carrés, cependant, Madame PAJOT, cette surface permet d'équilibrer les 180 millions d'euros déjà engagés sur l'Île, que j'ai trouvés à mon arrivée en 2008. En effet, lorsque j'ai été élu Maire, le PLU comptait 175 000 mètres carrés pour 180 millions d'euros dépensés, sans compter les travaux à venir. En clair, la situation était totalement insoluble sur le plan financier. Effectivement, nous aurions pu annoncer tout de suite aux Boulonnais que cette opération était déficitaire de 100 millions d'euros. Simplement, l'art du politique est de « rendre possible ce qui est souhaitable ». Personnellement, je fais de la politique dans l'intérêt général. Je ne peux donc pas accepter le fait d'afficher d'entrée de jeu un déficit d'un tel montant. Je me bats pour sauver cette

opération et pour trouver des solutions. Voilà le raisonnement équilibré que nous devons trouver avec les associations.

Je remercie d'ailleurs Madame LAVARDE-BOEDA et Monsieur MOUGIN d'avoir engagé le dialogue avec ces dernières et les riverains, qui tous ont bien compris la situation. Nous avons créé trois groupes de travail. Un premier groupe sur l'environnement institutionnel pour expliquer la situation, un second sur les finances où les chiffres ont été posés sur la table, et un sur l'urbanisme. D'ailleurs, et vous avez raison, pourquoi la trésorerie se dégrade-t-elle ? Parce que nous accueillons la Cité musicale et que nous devons réaliser la passerelle sur Sèvres et aménager la place. C'est à la fois une véritable contribution de la Ville, mais aussi une véritable plus-value pour la commune de recevoir cette cité musicale internationale. Il en est de même pour le R4, dont le terrain doit être préparé pour être stabilisé. Je précise que le découpage des trois terrains date de 2004. Heureusement, la promesse de vente a été signée. Autrement dit, la Ville doit faire face aux dépenses d'aménagement de l'Île, car nous sommes engagés auprès du Conseil départemental et du R4. Voilà pourquoi les lignes de trésorerie augmentent.

Je rappelle que nous avons déjà emprunté 143 millions d'euros (110 dans un premier temps et 33 dans un second), sachant que nous essayons de faire des emprunts aux taux les plus bas possibles. D'ailleurs, la Caisse des dépôts nous accompagne dans cette démarche avec des taux défiant toute concurrence. Pour autant, la Ville devra encore sortir de l'argent en 2015 et en 2016. Or, comme nous n'avons pas de calendrier et que nous ne savons pas ce que nous deviendrons sur le plan institutionnel, nous ne pouvons pas laisser tomber nos partenaires en leur disant que nous n'avons pas les moyens d'aménager l'Île. D'autre part, vous avez vu que le pont Daydé a été démonté et que nous sommes en train de le renforcer pour que les pompiers puissent passer et donner l'autorisation d'ouverture de la Cité musicale. Cette opération représente déjà 6 millions d'euros. Il faut bien réaliser des travaux aujourd'hui, car ils serviront demain. De la même façon, nous avons créé des écoles, des crèches et des parcs sur le Trapèze. En clair, d'un côté, les dépenses s'ajoutent à une facture d'héritage déjà très lourde, et de l'autre, nous n'avons pas de perspectives de recettes du fait des calendriers institutionnels. Nous essayons donc de trouver les meilleures solutions possibles. Je fais d'ailleurs confiance au bon sens des uns et des autres, car je souhaite que l'Île Seguin soit un beau projet.

D'une manière générale, nous ne pouvons pas remettre en cause le programme complet. Il va donc falloir faire des choix. Tout le monde rêve par exemple d'un grand palais des sports à Boulogne-Billancourt ou de nouveaux cinémas. Toutefois, moins il y a de mètres carrés, moins il est possible de réaliser

des équipements rentables. Nous sommes même en train d'étudier la possibilité de créer une salle des sports sous un immeuble. Par ailleurs, heureusement, notre ville se porte bien. Je rappelle en effet que nous sommes la seule ville d'Île-de-France sans bureaux neufs ou rénovés de disponibles de plus de 10 000 mètres carrés. Dans le même temps, 97 % des bureaux du Trapèze sont loués. En d'autres termes, il existe une véritable demande et nous avons des sociétés qui souhaitent investir sur l'Île Seguin tous les jours. Comme je le dis souvent, c'est une pépite. Tout le monde a envie d'y venir et c'est bien là notre chance.

Quoi qu'il en soit, nous ferons de notre mieux... Le fait de passer de 255 000 à 240 000 mètres carrés, avec une tour passant de 110 mètres de hauteur à 50 mètres, générera forcément un manque à gagner qui viendra s'ajouter aux risques. Néanmoins, il faut bien faire des efforts. Soit aucun effort n'est fait, et la Ville ne s'en sortira pas avant cinq ou six ans, soit nous faisons des efforts d'écoute et nous passons des accords équitables et raisonnables. Nous faisons ce pari en espérant trouver un accord d'ici le 31 juillet avec des lettres d'échanges d'avocats. Nous en avons parlé ce matin-même au Conseil d'administration de la SAEM et j'ai été très clair. J'ai annoncé aux banquiers et à nos partenaires que nous tentions de trouver la meilleure solution possible, même si elle s'avère plus négative que prévu. Cependant, nous ne pouvons pas non plus nous permettre de perdre trop d'argent. Quoi qu'il en soit, mon objectif est d'en perdre le moins possible, en essayant d'équilibrer l'opération pour réaliser un projet qualitatif et porteur d'avenir. Cet exercice est difficile et nous le faisons à plusieurs. Nous prendrons le temps nécessaire pour nous écouter, sans oublier toutefois que nous sommes aussi pris dans la nasse, du fait de cet environnement institutionnel. Je précise que le vote définitif de la MGP est inscrit à l'Assemblée nationale le 16 juillet prochain. La dernière lecture sera donc bouclée la semaine prochaine et le démarrage de la MGP sera lancé. Nous saurons ensuite à quelle sauce nous serons mangés par des décrets préfectoraux ou ministériels. Sachez toutefois que je reste très inquiet sur la suite des opérations. Bref, nous essayons d'avancer au mieux. Je le fais avec du cœur et de l'énergie et nous tentons de faire le moins mal possible pour rattraper les erreurs commises dans le passé.

Enfin, Monsieur GABORIT, suite à notre échange lundi soir avant les commissions, j'ai demandé de nouveau confirmation auprès de nos avocats pour savoir si la déclaration de projet 2013 faisait référence au PLU de 2011. Ils sont formels, cette déclaration fait référence au PLU de 2004. Il n'y a donc aucune fragilité de ce côté. Si vous en doutez, je vous donnerai le document que j'ai reçu ce matin par mail. De fait, cela nous permettra d'obtenir un accord définitif et clair qui nous permettra d'avancer si nous arrivons à nous

entendre avec les associations. S'agissant du reste du CRACL, le document a effectivement été bâti sur le projet validé par les Boulonnais en décembre 2012. Je leur explique d'ailleurs que nous essayons d'avancer depuis maintenant deux ans et demi. Globalement donc, je reste optimiste pour l'avenir et je suis persuadé que nous arriverons à trouver une solution opportune ensemble grâce à la bonne volonté des uns et des autres. Pour autant, je reste inquiet de me voir confisquer l'Île Seguin. Il faut donc véritablement penser à ces menaces, car elles sont réelles.

Pour ce qui est de la trésorerie, la SAEM a demandé une avance de 21,5 millions d'euros puisque nous n'avons aucune recette sur les années 2015 et 2016 et que nous devons engager des dépenses. Cette pratique est d'ailleurs la même depuis le départ, puisque la première avance de trésorerie a été votée en Conseil municipal le 11 mai 2004. Les élus de cette époque s'en souviennent sûrement. J'ajoute que la SAEM s'engage à les rembourser avant la fin de l'année. Heureusement, les banquiers présents ce matin nous ont indiqué que les taux d'intérêts resteraient encore très bas pendant au moins un an. Espérons-le et profitons de cette situation bancaire favorable, car les choses seront peut-être ensuite plus aléatoires sur le moyen et le long terme, sauf si un malheur se passe entre temps avec la Grèce.

En résumé donc, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération et de m'autoriser à signer la convention de trésorerie avec la SAEM. Je vous remercie.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité.

Pour : 44

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

Contre : 6 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Mlle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN)

6. MISE À LA RÉFORME DE VÉHICULES EN VUE DE LEUR CESSION - AUTORISATION

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'autoriser la mise à la réforme de trois véhicules. Le premier sera vendu par un commissaire-priseur. Les deux autres ayant subi des dégâts et n'étant pas réparables, ils feront l'objet d'un versement d'indemnités par l'assureur de la Ville.

Séance du 9 juillet 2015

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. MODIFICATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA POPULATION DANS LES DOMAINES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Lors du Conseil municipal du 18 décembre dernier, une évolution significative des différents tarifs des activités post-scolaires vous avait été proposée, notamment avec la mise en place d'une facture mensuelle et forfaitaire à compter du 1^{er} septembre 2015. Toutefois, il convient de compléter ce dispositif sur certains points.

Il faut tout d'abord prévoir une consommation exceptionnelle, à la fois à la cantine et aux activités post-scolaires, pour les familles ayant des besoins imprévus un jour donné. Cette consommation sera facturée au tarif maximum de la grille. Pour ce qui est des études dirigées et des ateliers, et dans la mesure où les deux activités sont indissociables l'une de l'autre, nous vous proposons de fusionner les deux tarifs dans un souci de simplification pour les familles. Cette mesure leur permettra ainsi d'effectuer une seule modification de grille en cas de changement. Ces dispositions sont exactement les mêmes pour les centres d'activités permanents et les animations du soir dans les écoles maternelles, ainsi que pour les études dirigées dans les écoles primaires. L'idée consiste donc à avoir le même mode de facturation et les mêmes modalités de paiement pour l'ensemble des familles, et ce quelle que soit l'activité de l'enfant. La mensualisation les aidera aussi à avoir des factures beaucoup plus régulières. Enfin, cette délibération harmonise les règles de facturation des activités du mercredi, à savoir le Déclic Ado, les centres de loisirs sans hébergement, l'école municipale des sports et les ateliers artistiques.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe LVC vote contre. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Comme indiqué lors du Conseil municipal du 18 décembre 2014, le groupe LVC considère que le taux d'effort des familles n'est pas équitable. Par conséquent, il vote donc contre. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le Maire. La carte B+B que vous aviez mise en place il y a déjà plusieurs années aura donc vécu. J'ai par ailleurs deux questions et une remarque à formuler.

Premièrement, j'aimerais connaître la définition de ce qu'on appelle le « hors cas dérogatoire justifié ». En effet, l'existence d'un tarif de prestations exceptionnelles n'est pas toujours justifiée, notamment pour les familles qui ont fait calculer leur quotient familial. Nous pourrions par exemple appliquer le tarif « hors commune » uniquement pour les abus. Je pense par exemple à une personne qui aurait une consommation à la carte au lieu d'une consommation sur une semaine type. Il faudrait être plus souple, car il peut arriver que certains enfants en petite section de maternelle restent exceptionnellement à la cantine en cas de sortie scolaire ou de spectacles l'après-midi. Or, le fait qu'ils ne soient pas inscrits arrange tout le monde – et surtout l'école –, d'autant plus qu'ils ne restent pas dormir dans les dortoirs. De la même façon, je pense que nous pourrions également faire preuve de souplesse lors d'un entretien d'embauche pour un parent ou lors d'un décès familial. Il serait donc important de définir le terme « tarif dérogatoire justifié ». Deuxièmement, la fusion s'opère-t-elle également sur les tarifs d'études des deux premières tranches, avec la gratuité des goûters ?

Enfin, ma remarque concerne la grille tarifaire. Il s'agit d'une remarque récurrente sur le taux d'effort des familles, qui reste décroissant lorsqu'on passe à une tranche supérieure. De fait, notre groupe souhaiterait une véritable révision de la tarification pour qu'elle soit plus juste. Je vous remercie.

M. BAGUET : En ce qui concerne le taux d'effort décroissant, je rappelle qu'il existe une règle intangible dans les collectivités locales : on ne peut pas faire payer plus que ne coûte le service. Il faut donc partir du sommet pour revenir au quotient le plus faible et non pas faire l'inverse. Or pour l'heure, nous

sommes déjà au maximum pour certaines activités et les tranches les plus élevées payent déjà le tarif le plus fort. J'ajoute que nous sommes contre la gratuité totale, excepté pour les études et le goûter pour les tranches les plus faibles. Je laisse Madame LAVARDE répondre sur le reste.

Mme LAVARDE-BOEDA : En ce qui concerne la fusion des deux tarifs, les deux grilles des goûters et des études ont été additionnées. Par ailleurs, l'idée de ce dispositif vise à permettre une consommation exceptionnelle. Il doit cependant être complété par un règlement intérieur, qui vous sera présenté lors d'un Conseil municipal. Celui-ci viendra préciser l'ensemble des cas dérogatoires ainsi que l'ensemble de la facturation. Ce travail demande du temps car nous essayons d'associer toutes les directions de la Ville de manière à homogénéiser le processus. Aujourd'hui, l'objet de cette délibération consiste dans un premier temps à donner la possibilité de facturer certaines familles, en cas de comportement « déviant ». Je pense par exemple à celles qui mettent leurs enfants à la cantine quasiment toutes les semaines sans faire véritablement l'effort de les inscrire.

M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE-BOEDA. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 7 est adoptée à la majorité.

Pour : 50

Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

8. FIXATION D'UNE REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vise à donner la possibilité aux opérateurs de réseaux d'utiliser les fourreaux installés par la Ville sous son domaine routier, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Le niveau de la redevance est ainsi fixé au niveau maximum fixé par le décret du 25 décembre 2005, à savoir 40 euros par kilomètre. Il s'agit donc d'autoriser l'utilisation de nos fourreaux dans un cadre réglementaire bien précis, sachant que nous demanderons aux opérateurs qui les auraient déjà empruntés sans nous en avertir de régulariser leur situation.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER (CSCF) ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, RELATIVE À LA FIABILISATION DES COMPTES, PREMIÈRE ÉTAPE VERS LA CERTIFICATION DES COMPTES. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Comme vous le savez, notre équipe municipale s'est engagée dans une démarche de certification de ses comptes, puisque nous considérons que ni la comptabilité traditionnelle de type M14, ni la notation par une agence internationale ne permettent d'avoir un véritable pilotage de l'ensemble des dépenses et des recettes. Cette certification doit donc nous permettre de franchir une étape supérieure. Je souligne également que toutes les villes disposent d'une convention avec la Direction des finances publiques. Par conséquent, cette convention a la particularité d'avoir été véritablement écrite dans l'objectif d'aboutir à une certification des comptes de la Ville.

Certaines démarches ont déjà été entreprises. Je pense notamment à la dématérialisation des flux comptables, puisque le passage au PESV2 est déjà effectif depuis le mois d'octobre dernier. De la même façon, plus aucun bordereau de mandat ou de titre ne transite de manière physique (papier) depuis le mois de juin. Ces opérations s'opèrent désormais de manière électronique entre la Ville et la trésorerie. Enfin, l'ensemble des pièces justificatives, autrement dit toute la chaîne comptable, sera dématérialisée à partir du mois de novembre prochain. Sachez que cette méthode demeure encore très peu pratiquée aujourd'hui. Pour information, la Ville cumule plus de 41 000 lignes de mandats et plus de 36 000 lignes de titres de recettes.

Par ailleurs, la convention détaille plusieurs objectifs à travers 22 fiches « actions », dont les travaux comptables sur le patrimoine, la formalisation d'une poursuite concertée et l'établissement d'une cartographie des risques, aussi bien sur la perception des recettes que sur le contrôle des dépenses. Nous mettrons ensuite en place des contrôles internes pour arriver à une véritable politique de contrôle de gestion.

Enfin, cette convention traite également de sujets beaucoup plus pragmatiques, pouvant notamment concerner les entreprises, avec la maîtrise globale des délais de paiement. Elle permettra par exemple de payer certaines dépenses récurrentes par virement automatique. Concrètement, il s'agit de diminuer le délai entre l'émission d'une facture et son paiement par la Ville de manière à éviter les faillites. Pour ce qui est des particuliers, cette convention facilitera l'utilisation des moyens de paiement dématérialisés, tels que le e-CESU ou le Pass 92, et autorisera le paiement par téléphone, par carte bleue, tout en élargissant le périmètre des prélèvements automatiques. En définitive, l'ensemble de ces dispositifs aura des conséquences techniques à la fois auprès de la direction des Affaires financières et des directions opérationnelles, et auprès de l'ensemble des citoyens.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe LVC est favorable à la certification des comptes, qui correspond à un contrôle de fidélité. Il souhaiterait néanmoins que le contrôle de gestion, actuellement réalisé de manière interne, soit assuré de manière plus claire. Il est donc favorable à son externalisation. Des éléments ont été apportés sur la manière dont la Ville effectue déjà un contrôle de gestion avant de prendre de nouvelles décisions ou pour analyser des décisions passées. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je constate que le groupe de gauche est favorable à la privatisation ! Je m'en félicite ! Plus sérieusement, je félicite Madame LAVARDE-BOEDA et les services, car il s'agit d'un énorme travail. Nous sommes en quelque sorte pilotes

dans cette opération, que nous signerons officiellement au mois de septembre avec le directeur des Services financiers du Département.

10. RÉVISION DU FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉ À LA VILLE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Comme ce sujet a déjà été abordé lors de la présentation du CRACL, je précise simplement qu'il s'agit de la même délibération que celle passée en Conseil communautaire du 24 juin dernier. Elle consiste à prendre acte de l'augmentation du FPIC pour la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? (Personne). Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité.

Pour : 48

Contre : 4 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN)

11. ASSOCIATION « COURSE AU LARGE 92 » - DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vient compléter celle du vote du budget primitif, au travers de laquelle vous aviez accordé une subvention d'investissement à l'association Course au large 92. Or, le projet du navigateur a évolué depuis le vote de ce budget puisqu'il est aujourd'hui en train d'acheter son bateau pour participer à l'opération. L'investissement global maximum s'élèvera à 500 000 euros. Il est donc proposé que la Ville apporte une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % de 400 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Abstention du groupe LVC. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe LVC regrette que la garantie d'emprunt n'ait pas été abordée lors du vote de la subvention à l'association Course au large 92. Il a été précisé que cette demande de cautionnement était arrivée après l'octroi de la subvention. Par ailleurs, l'achat d'un bateau de ce type se fait sur un marché restreint qui oblige à une certaine réactivité. Le groupe LVC s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de paroles ? (Il n'y en a pas). Je vous invite à encourager ce navigateur, car il s'agit d'un beau projet. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 44

Abstention : 8 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

M. BAGUET : Vous vous abstenez sur un tel projet qui sera porté par l'ensemble des Boulonnais ! Pour une fois que nous avons un projet qui s'ouvre sur le monde ! Cela est surprenant.

M. GABORIT : La raison de notre abstention est très simple. Nous nous doutions bien que ce type de projet n'était pas du tout financé, que le demandeur emprunterait la quasi-totalité et qu'il demanderait la garantie de la Ville à hauteur de 50 %. Nous reprochons simplement à la Ville de ne pas avoir présenté directement l'ensemble des deux délibérations et d'avoir « tronçonné » ce paquet global. Il s'agit donc d'un problème de présentation et non pas d'un problème de fond.

M. BAGUET : Nous n'avons pas pu le faire compte tenu du calendrier. Par ailleurs, chacun est libre de son vote.

12. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Merci Monsieur le Maire. Le premier point porte comme d'habitude sur l'actualisation du tableau des effectifs. 107 postes sont concernés. Le second porte sur le recrutement d'un agent chargé du développement du numérique. Le point numéro 3 concerne la rémunération des enseignants assurant les activités post-scolaires, suite à la réforme des rythmes scolaires. Cette rémunération sera calculée à compter de la rentrée de septembre 2015, selon le taux des heures supplémentaires d'enseignement, multiplié par le temps de présence effective. Le point numéro 4 évoque quant à lui la création d'un nouveau tarif pour le restaurant du personnel municipal pour les stagiaires-écoles non gratifiés. Enfin, le point numéro 5 concerne une modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être concédé ; un seul logement est concerné.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. CONVENTION CONCERNANT LA RESTAURATION DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Par convention quadriennale avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles, la Ville s'engage à fournir les repas du personnel enseignant dans les restaurants scolaires.

Le tarif de la tranche M1 de la restauration scolaire est applicable à l'ensemble des enseignants. Ceux dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 466 bénéficient de la

participation de l'Etat susmentionnée (1,22 € par repas au 1^{er} janvier 2015), et ne se voient facturer, en conséquence, que la différence entre le tarif et la subvention, laquelle est versée directement à la Ville sur présentation d'états récapitulatifs trimestriels.

La convention du 14 juin 2011 étant arrivée à expiration, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention entre la Ville et l'État.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Ya-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PEDT

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école prévoit que des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Le PEDT vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la mise en place d'un PEDT, jusque-là facultative, est devenue la condition pour que les villes puissent continuer à bénéficier du fonds de soutien de l'Etat pour les nouveaux rythmes scolaires. Pour mémoire, le fonds de soutien représente pour Boulogne-Billancourt une

recette annuelle de l'ordre de 380 000 euros pour les 7 600 élèves du secteur public, à rapprocher du coût de 1,9 million d'euros pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans notre ville.

De très nombreuses réunions de concertation ont été organisées depuis le mois de mars avec les représentants de la communauté éducative (membres des commissions consultatives créées depuis début 2013, représentants de parents d'élèves, Inspection de l'Education nationale, délégués départementaux de l'Education nationale, directeurs d'écoles maternelles, directeurs d'écoles élémentaires, directeurs de centres de loisirs, enfants du CCEJ, totalité des agents municipaux travaillant dans les écoles : gardiens, ATSEM, agents d'entretien, agents techniques, agents de la restauration, infirmières scolaires). Ces réunions ont permis de dresser un premier bilan des nouveaux rythmes qui a servi de base au comité de pilotage pour élaborer le PEDT qui vous est aujourd'hui soumis et qui a reçu l'avis favorable des services de l'Etat.

Conclu pour une durée de trois ans, le PEDT est un dispositif souple et adaptable, soumis à une évaluation régulière par le comité de pilotage.

Je souhaite terminer mes propos en adressant mes remerciements appuyés à l'ensemble des directeurs d'écoles et des enseignants pour leur professionnalisme et leur précieuse collaboration, aux responsables de fédérations de parents d'élèves pour le temps qu'ils n'ont pas hésité à consacrer et pour l'esprit très constructif dont ils ont fait preuve, ainsi qu'à l'ensemble des agents des directions de l'Éducation et de la Jeunesse, qui, de par leur très forte implication, ont permis la mise en place de cette réforme dans les meilleures conditions possibles. Chacun a eu à cœur de s'investir en faveur du bien-être des enfants. Nous pouvons les remercier chaleureusement. Il vous est donc proposé d'approuver le PEDT de la ville de Boulogne-Billancourt et d'autoriser le Maire à signer la convention relative à sa mise en place.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : N'ayant pas eu le temps de lire dans le détail le contenu du PEDT, le groupe *La ville citoyenne* s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?
Madame SHAN.

Mme SHAN : J'aimerais simplement avoir deux confirmations. La première concerne les modifications d'horaires du mercredi midi (paragraphe 5.1). Qu'est devenue la sortie à 12h30 sans déjeuner ? La deuxième porte sur le paragraphe 5.2 sur le temps postscolaire en maternelle, entre 15h45 à 18h30. La sortie à 16h30 après le goûter est-elle toujours possible ? Merci.

M. LOUAP : Les deux questions que vous posez sont liées. Jusqu'à maintenant, les enfants du centre de loisirs pouvaient sortir à partir de 17h30. Or, les parents d'élèves de quasiment toutes les écoles maternelles ont souhaité que les enfants puissent sortir plus tôt car la Ville proposait une journée plus longue en termes de temps périscolaire le mercredi, par rapport aux autres jours de la semaine. Aussi, et afin de résoudre ce problème sans pénaliser le fonctionnement d'une équipe d'animation, nous avons décidé de démarrer l'activité du centre de loisirs plus tôt dans l'après-midi (après le repas). De fait, la sortie sans déjeuner à 12h30 n'est plus possible. D'autre part, les équipes d'enseignants et d'animation regrettaient aussi que la Ville permette à des enfants de rester jusqu'à 12h30 sans déjeuner, alors que leurs camarades en avaient le droit.

Quant aux postscolaires sur les maternelles, je vous confirme que la sortie est toujours possible après le goûter à partir de 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cette sortie est en revanche possible à 16h30 le mercredi et à partir de 17h30.

M. BAGUET : Merci pour cette précision. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je tenais à remercier Monsieur LOUAP et Monsieur MORAND, ainsi que tous les élus et les services qui ont travaillé sur ce dossier. Celui-ci a en effet été mené de main de maître entre le début de l'évaluation et la réalisation du PEDT, avec la tenue de nombreuses réunions de concertation.

15. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Mme Armelle GENDARME, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Je vous demande d'approuver la présente

délibération concernant le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil des jeunes enfants. Ce document précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des établissements et notamment :

- Les modalités d'admission des enfants ;
- Le mode de calcul des tarifs ;
- Les horaires et les conditions d'arrivée et de départ des enfants ;
- Les modalités du concours du médecin ;
- Les modalités de la continuité de direction.

Ce règlement de fonctionnement prévoit notamment une réadaptation du dispositif dit d'«accueil relais» pendant les fermetures. Pour répondre au faible besoin des familles et dans un souci d'optimisation des moyens, ce dispositif n'est maintenu que pendant la seule période estivale, au domicile des assistantes maternelles des crèches familiales.

Le présent règlement de fonctionnement applicable aux établissements municipaux d'accueil de la petite enfance entrera en vigueur à la rentrée prochaine, soit le lundi 31 août 2015.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?
(Il n'y en a pas).

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. BÂTIMENTS COMMUNAUX - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE PROROGATION DES DÉLAIS DE DÉPÔT OU D'EXÉCUTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. Avant de rentrer dans le détail de cette délibération, je vous rappelle que la Ville est propriétaire de 300 bâtiments, dont 218 sont des ERP.

Comme vous le savez, le législateur a contraint les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) à mettre leurs biens en conformité avec les exigences en

Séance du 9 juillet 2015

matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Dans l'hypothèse où ces ERP ne seraient pas accessibles au 1^{er} janvier 2015, le Gouvernement a autorisé les collectivités locales et les propriétaires d'ERP à déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015.

Cet agenda sera un engagement de l'exploitant ou du propriétaire d'un ERP de le rendre accessible dans un délai déterminé, de financer les travaux et de respecter les règles d'accessibilité. Cet Ad'AP permettra à la Ville de bénéficier d'un délai supplémentaire de trois ans, après approbation, pour réaliser les travaux et aménagements et d'éviter d'être passible de sanctions pénales.

Enfin, il donne la possibilité d'obtenir en une seule procédure l'autorisation de travaux, les dérogations éventuelles et l'obtention du délai.

Conscient des difficultés techniques et financières que peuvent rencontrer les collectivités territoriales, le ministre du Logement a, par un arrêté en date du 27 avril dernier, autorisé la formulation d'une demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution d'un Ad'AP.

Fort de cette prorogation, la Ville pourra engager une démarche complète de diagnostic complémentaire et de programmation de mise en accessibilité de ses 218 ERP dès cet été.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à solliciter la demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution d'un agenda d'accessibilité auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme HOOGSTOEL, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité. Abstention du groupe La ville citoyenne.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe LVC regrette que le Gouvernement ait encore repoussé le délai concernant la mise en conformité de l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées. Il se demande également si la présente délibération a pour objet la réalisation du diagnostic des bâtiments ou la programmation des travaux. Il lui est répondu que le diagnostic a déjà été réalisé et que cette délibération concerne bien la programmation des travaux d'accessibilité. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Ce n'est pas tout à fait ce que nous avons dit en commission. Nous sommes surtout choqués par l'avant-dernier alinéa de l'exposé préalable qui stipule : « Forte de cette prorogation, la Ville pourra engager une démarche concrète de diagnostic ». Or, comme cette loi date de 2005, nous avons l'impression que la Ville a attendu la prorogation pour engager une étude de diagnostic. De plus, on nous annonce aujourd'hui que ce diagnostic est complet. Si tel est le cas, il faut donc remplacer cette phrase en indiquant que la Ville engage une programmation, compte tenu du délai accordé, pour se mettre en conformité. Nous pensons par ailleurs que le Gouvernement n'a pas pris une bonne décision, car cela fait déjà des années que l'on proroge et que l'accès des personnes en situation de handicap reste toujours aussi faible dans les ERP. Il faut donc absolument régler ce problème dans les meilleurs délais. Il nous arrive en effet de dire que le Gouvernement n'agit pas toujours bien. De fait, nous attendons rapidement que la Ville nous présente un projet de programmation.

M. BAGUET : La délibération demande de solliciter officiellement le Préfet. Elle indique concrètement : « Il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter la demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution d'un agenda d'accessibilité auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine pour les ERP ». D'autre part, je vous rappelle que la Ville a déjà engagé des travaux de mise en accessibilité en parallèle dans certains bâtiments. D'ailleurs, le diagnostic réalisé en 2009 chiffrait le coût de mise aux normes des bâtiments à 30 millions d'euros, et ce sans aucune subvention. Aussi, même si la délibération concerne aujourd'hui une demande de prorogation, cela ne nous empêche pas d'engager déjà ce type d'aménagement.

M. TELLINI : Je précise à ce titre que toutes les opérations de travaux lourds engagés dans les ERP, et particulièrement dans les écoles, font aujourd'hui l'objet d'une réflexion de mise en accessibilité.

M. BAGUET : En ce qui concerne l'exposé des motifs, cela ne me dérange pas de modifier cette phrase. Nous pourrions remplacer « une démarche complète de diagnostic », par « une démarche complémentaire de diagnostic ». Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. DEMANDE DE SUBVENTIONS - HANDICAP - CRÈCHES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET DE LA FONDATION DE FRANCE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues. La Ville souhaite renforcer sa politique en faveur des personnes handicapées et plus particulièrement l'accueil des enfants au sein des crèches municipales, par l'achat de matériels adaptés, par la formation et la sensibilisation des professionnels encadrants, ainsi que par le développement du travail en réseau d'un référent handicap sur la Ville et le renfort de professionnels qualifiés auprès des enfants.

La Caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine soutient ce type d'initiative à destination des familles ayant un enfant en situation de handicap. L'appel à projets lancé en 2014 par la CAF concerne la mise en place d'actions autour des moyens ou des services d'accompagnement, afin que les établissements de petite enfance puissent accueillir ces enfants avec plus de facilité.

La Fondation de France accompagne également les collectivités ou les établissements qui œuvrent pour l'intégration des personnes handicapées, avec un volet particulier pour la petite enfance.

En résumé, il vous est proposé, mes chers collègues, d'autoriser le Maire à solliciter, auprès de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine et de la Fondation de France une subvention de fonctionnement pour les années 2015 et 2016, et à signer la convention qui s'avèrera nécessaire.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. ADHÉSION DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À L'ASSOCIATION SUR LES RÉSEAUX CÂBLÉS ET NUMÉRIQUES : A.D.E.T.E.I

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération vous propose d'adhérer à l'ADETEL, association fondée en 1989, qui regroupe de nombreuses villes des Hauts-de-Seine et du Conseil départemental. Elle vise à défendre les intérêts de ces collectivités auprès des opérateurs télécoms et plus largement auprès de tous les acteurs qui évoluent dans le milieu digital.

Je rappelle que la ville de Boulogne-Billancourt est plutôt bien desservie, puisque nous avons signé une convention avec Orange qui permettra à l'ensemble de nos concitoyens de bénéficier de la fibre optique avant la fin de l'année 2015.

Nous vous proposons malgré tout d'adhérer à cette association, car elle nous permet de mieux relayer l'information, d'échanger et de faciliter le règlement d'éventuels conflits. Le montant de cette adhésion s'élève à 342,76 euros pour l'année. Afin de représenter la Ville au sein de cette association, nous vous proposons comme titulaires Monsieur BAVIERE et Madame LORBER, pour leurs connaissances sur les nouvelles technologies et du milieu des entreprises.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Je groupe LVC fait simplement remarquer l'absence d'un article n° 3 dans la délibération. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Cela est normal, puisque l'article n° 3 doit être complété en fonction du choix des modalités de vote. Je vous propose donc d'approuver d'abord la délibération, puis de voter pour les membres titulaires.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Séance du 9 juillet 2015

M. BAGUET : En ce qui concerne les candidats, je pense que vous êtes tous d'accord pour procéder à un vote à main levée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de Monsieur BAVIERE et de Madame LORBER.

M. BAGUET : Notre séance est maintenant terminée. Je vous invite à vous reposer et à profiter des vôtres durant cet été. En attendant, je vous donne rendez-vous au feu d'artifice le lundi 13 juillet, que j'ai décidé de maintenir cette année, devant l'Hôtel-de-ville. En effet, nous ne pouvons plus utiliser l'Île Seguin pour tirer ce feu d'artifice compte tenu des règles de sécurité du chantier. Je vous souhaite une très bonne fin de soirée. Merci.